



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 19393

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc, partageant les perspectives de son action ministérielle à l'égard du respect des droits de l'homme, demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il envisage, au nom du gouvernement français, de saisir les instances internationales, après les multiples découvertes, en Iraq, de charniers attestant de nombreuses répressions au mépris des droits de l'homme. Il apparaît que les dirigeants irakiens, et notamment Saddam Hussein et son vice-premier ministre Tarek Azziz, ont à répondre de leurs actes devant la communauté internationale, comme ce fut le cas, après la Seconde Guerre mondiale, à Nuremberg. Il y va de l'honneur de la France.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19393

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4160